

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**Quatrième réunion du Sous-groupe APIRG de l'espace aérien et de l'exploitation des aérodrômes
(AAO/SG4), Réunion virtuelle, 16 - 18 août 2021****Point 2 de l'ordre du jour : Examen des Conclusions/Décisions d'APIRG applicables au
Sous-groupe AAO.****ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES CONCLUSIONS ET
DECISIONS D'APIRG APPLICABLES AU SOUS-GROUPE AAO***(Note présentée par le Secrétariat)*

RESUME
La présente note de travail fait le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre et les mesures prises relativement aux Conclusions et Décisions de l'APIRG par les États et les organisations sur la base des informations reçues par le Secrétariat.
La suite à donner par la réunion figure au Paragraphe 3.
REFERENCE(S) : – Rapport de la réunion APIRG/23 – Rapport de la réunion AAO/SG3 – Manuel de procédures d'APIRG
Objectif(s) stratégique(s) connexe(s) de l'OACI : La présente note de travail se rattache aux Objectifs stratégiques A, B et E.

1. INTRODUCTION

1.1 La vingt-troisième réunion du Groupe Régional AFI de Planification et de Mise en œuvre (APIRG/23) s'est tenue virtuellement et conjointement avec la sixième réunion du Groupe régional de sécurité de l'aviation – Région Afrique-Océan Indien (RASG-AFI/6) du 23 novembre au 2 décembre 2020. La réunion APIRG/23 a adopté trente-deux (32) Conclusions et six (6) Décisions. En outre, la session conjointe APIRG/23 et RASG-AFI/6 a adopté quatre (4) Conclusions et trois (3) Décisions tandis que la réunion APIRG/23 a adopté dix-neuf (19) Conclusions et quatre (4) Décisions qui sont applicables au Sous-groupe AAO.

1.2 Le RASG-AFI et l'APIRG consignent les mesures qu'ils prennent sous forme de Conclusions et de Décisions, ainsi qu'il suit :

a) Les conclusions portent sur des questions qui, conformément aux termes de référence des Groupes, méritent qu'une attention directe des États y soit portée ou pour lesquelles une suite complémentaire est requise, sur initiative du Secrétaire conformément aux procédures établies en la matière.

b) Les décisions concernent les modalités de travail internes au Groupe et à ses

sous-groupes.

2. ANALYSE

2.1 Les seize (16) Conclusions et les quatre (4) Décisions applicables au Sous-groupe AAO ont été suivies par le Secrétariat depuis la dernière réunion de l'APIRG. Des progrès ont été enregistrés dans la mise en œuvre de certaines Conclusions et Décisions. Toutefois, pour permettre au Sous-groupe AAO de rendre compte de manière efficace et en temps voulu, les Etats doivent améliorer le flux des informations qu'ils fournissent aux Bureaux Régionaux de l'OACI sur l'état d'avancement de la mise en œuvre.

2.2 En outre, on peut noter que les réunions AAO/SG3 et APIRG/23 ont examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre des Conclusions et Décisions de l'APIRG présentées par le Secrétariat, et pris les mesures appropriées en faisant une mise à jour sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre au niveau régional.

2.3 L'état d'avancement de la mise en œuvre est joint en **Annexe A**, pour l'Espace aérien, et en **Annexe B**, pour les Aérodomes.

3. SUITE A DONNER PAR LA REUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Pendre note des informations fournies dans la présente note de travail ;
- b) Examiner les Conclusions/Décisions d'APIRG applicables au Sous-groupe AAO qui figurent en **Annexes A et B** à la présente note de travail, identifier celles qui restent valides ainsi que des mesures pour davantage faciliter leur mise en œuvre ; celles qui ne sont plus applicables (mesures dont la mise en œuvre est achevée, celles couvertes par d'autres mesures, celles qui ont été prises de court par les événements ou sont devenues superflues) ;
- c) Prendre les autres mesures nécessaires à la lumière du contenu de la présente note de travail, afin de faciliter la mise en œuvre.
